

les parties du Canada et connu sous le nom de Comité national de la caisse des secours de guerre. Ce comité examine minutieusement tous les budgets et recommande les montants à accorder. Le Ministère vérifie ces dépenses.

La Division des Services Volontaires des Femmes a pour objet de coordonner les efforts volontaires des femmes canadiennes et d'encourager l'organisation de services volontaires de femmes sur une base locale, pour qu'ils répondent mieux aux besoins de la région et puissent conjuguer leurs efforts avec ceux des organismes de guerre.

La Division de Récupération est chargée de créer à travers le Canada des corps de volontaires pour la collection de rebuts, d'encourager l'usage croissant des facilités des municipalités dans la collection de rebuts, de faciliter et de diriger la publicité des campagnes de récupération.

Toutes les activités de censure en rapport avec le gouvernement ont été transférées à ce Ministère, sous le Directeur de la Censure, qui est directement responsable au Ministre. Jusqu'ici, la censure était répandue dans plusieurs ministères. Ces activités sont maintenant unifiées et sujettes à un contrôle central et elles ne relèvent que du Ministre des Services Nationaux de Guerre.

Le Bureau Canadien du Tourisme a été transféré au Ministère, et un comité connu sous le nom de Comité du Développement du Tourisme a été créé et placé sous la présidence de l'un des sous-ministres conjoints\* du Ministère. Les activités du Bureau ont été de toute nécessité grandement réduites à cause de la guerre.

La Division de l'Enregistrement National, qui a effectué l'enregistrement national d'août 1940 et qui en a depuis gardé les dossiers, les tenant à la disposition des départements gouvernementaux, a été transférée au Ministère du Travail par un Ordre en Conseil C.P. 2253 du 21 mars 1942. Ce Ministère en a fait une section, chargée des relevés du capital humain, qui sera maintenue pour les fins du Service Sélectif National.

---

\* M. le juge T. C. Davis.